



## INFORMATION CONCERNANT LE SUPPLEMENT FAMILIAL (Article 31 de la convention collective)

La convention collective alloue à tout salarié titulaire et ayant au moins un enfant à charge, une indemnité complémentaire pour charges de famille dite « supplément familial de salaire ».

Les agents connaissent cet avantage puisqu'il est généralement mis en place à la naissance de l'enfant. Pour information, l'indemnité complémentaire est de 44,12 € pour le premier enfant et ensuite 22,60€ par enfant.

Cette indemnité est calculée au prorata du temps de travail et peut varier en cas de garde alternée.

Les enfants ouvrant droit au supplément familial sont :

- les enfants de moins de 21 ans, remplissant (à l'exception, le cas échéant, de la condition d'âge) les conditions prévues par la législation sur les prestations familiales ;
- les enfants de moins de 25 ans poursuivant des études supérieures ;
- les enfants, quel que soit leur âge, étant grands infirmes et inaptes au travail, à l'entière charge du salarié et ne bénéficiant ou n'étant susceptibles de bénéficier personnellement d'aucune pension, rente ou allocation attribuée au titre de leur affectation.

**Par contre, si vous avez le seul et unique salaire du ménage (foyer monoparental suite divorce, veuvage, ...) et que vous avez au moins un enfant à charge (en garde exclusive), vous avez droit à une indemnité complémentaire de salaire unique qui s'ajoute au supplément familial pour enfant à charge.**

**Le montant alloué est là aussi de 44,12 €.**

**Un rattrapage sur les trois dernières années est toujours possible**, ce qui peut représenter des sommes importantes.

**Si vous souhaitez en savoir plus, n'hésitez pas à nous contacter, nous sommes à votre disposition.**

**[cftc.pca@gmail.com](mailto:cftc.pca@gmail.com)**

**Vos contacts:** Meryam BENSALD (00659), Vincent BOVET (PRI6), Ratiba FENIRA (00646), Laetitia TOMASI (00656), Yann UGO (00694)



## VOS CONTACTS CFTC SONT A VOTRE ECOUTE



Vincent Bovet (PRI6)  
Tel : 06.60.27.58.01



Meryam Bensaid (Nice Gambetta)  
Tel : 06.86.03.06.32



Yann Ugo (St Isidore)  
Tel : 06.22.35.25.38



Laetitia Tomasi (Nice Garnier)  
Tel : 06.10.19.08.02



Ratiba Fenira (Nice Magnan)  
Tel : 8912762

### **Bulletin d'adhésion au Syndicat C.F.T.C de la CRCAM Provence Cote d'Azur**

Je souhaite : adhérer à la CFTC

être contacté par la CFTC

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tel Personnel :

m@il :

Affectation :

J'autorise la CFTC à effectuer les prélèvements des cotisations trimestrielles (joindre RIB)

Signature :

